



# LOCATION D'UN YACHT (CHARTER)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Afin de bien préparer votre budget de location de yacht, il est essentiel de comprendre les conditions générales qui gouvernent ces locations. Les conditions dépendent en grande partie de la zone géographique où évolue le yacht. Les explications ci-dessous vous fourniront des indications générales pour vous aider à comprendre parfaitement votre contrat de location.

Les conditions générales peuvent différer des définitions ci-dessous. Veuillez consulter votre contrat de location pour les conditions spécifiques à chaque cas de figure.

**WMT : Conditions appliquées en Méditerranée occidentale (Western Mediterranean Terms) dans les contrats de la MYBA, Association des courtiers en yacht méditerranéens (Mediterranean Yacht Brokers Association)**

### LES FRAIS DE LOCATION COMPRENNENT :

1. La location et l'assurance du navire, avec tout son équipement en état de marche
2. Le salaire et la nourriture de l'équipage
3. Les frais de blanchisserie du navire

Le Locataire paie des frais supplémentaires, à prix coûtant, pour toutes les autres dépenses, telles que : -le coût du carburant du navire (moteurs principaux, générateurs, annexes, jet skis), la nourriture et les boissons pour le locataire et ses invités, les frais de blanchisserie des effets personnels, tous les frais de communication, les droits de port et d'amarrage, les formalités de douane, l'eau, l'électricité et, le cas échéant, les taxes locales et/ou nationales.

### TAXES :

La plupart des yachts opèrent sous un statut commercial et sont donc exempts de taxe. Certains taux d'affrètement sont sujets à des taux de TVA variables dans les eaux de la Communauté européenne (CE). Des taxes locales peuvent aussi être exigées en dehors de la CE. Veuillez nous consulter pour les informations les plus récentes sur votre zone de croisières et sur les yachts.

### FUEL :

Les navires commerciaux ont souvent le droit d'utiliser du carburant exempt de taxes. Ces dispositions varient selon les pays et peuvent représenter une différence significative dans vos dépenses lors de l'achat de carburant.

### APA (AVANCE POUR APPROVISIONNEMENT, OU « CAISSE DE BORD ») :

- Frais de fonctionnement approximatifs :  
-20 à 30% des frais de location pour un contrat WMT (conditions appliquées en Méditerranée occidentale)

Ces fonds sont envoyés au yacht avant l'embarquement et sont utilisés pour l'approvisionnement (nourriture, boisson, etc.), en fonction des demandes que vous avez spécifiées dans votre formulaire de préférences. Le capitaine vous tiendra régulièrement informé de la façon dont l'APA est dépensée. Avant le débarquement, le Capitaine présente au Locataire le compte détaillé des dépenses avec les reçus correspondants. Vous pouvez bien sûr examiner ces pièces à tout moment. Le Capitaine rend au Locataire tout solde non dépensé, le cas échéant, ou, si l'APA s'avère insuffisante au cours de la croisière, le locataire verse au Capitaine une somme suffisante pour maintenir un solde positif.

### POURBOIRES :

En règle générale, le pourboire de l'équipage se monte à 5 à 10% des frais de location, en fonction du service et à votre discrétion. Le pourboire est remis au capitaine qui le distribue aux membres de l'équipage qui ne ménagent pas leurs efforts pour le succès de la location.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT :

Des frais de déplacement peuvent s'appliquer si le contrat requiert que la location commence ou finisse en dehors du port d'attache du yacht.

### CALENDRIER DE PAIEMENT :

Le plus souvent, 50% des frais de location sont dus au moment de la passation du contrat de location afin de confirmer la réservation. Le paiement final de la location et de toute somme due pour l'approvisionnement ou autre est payable un mois avant la location.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Premier versement : 50% des frais de location à la signature du contrat. Deuxième versement : 50% des frais de location + APA + frais de déplacement, si exigé +dépôt de garanti, si exigé, dû un mois avant l'embarquement.